

## **Consortage d'irrigation de la commune de Miège**

### **Avis de mise en charge du réseau**

**Le début de la mise en charge du réseau d'irrigation de Miège se fera dès**

**le lundi 11 avril 2016.**

Les propriétaires de conduites privées doivent contrôler le bon état de leurs installations et fermer les vannes et robinets. Le consortage décline toute responsabilité pour les dégâts dus à la non-observation de ces remarques.

D'autre part, nous rappelons qu'il est strictement interdit d'arroser les vignes se situant hors des zones privées sans l'autorisation du comité. Les contrevenants seront amendés.

En cas de défoncement, prière d'informer M. Fabrice Clavien, chef de l'irrigation au no 079/220.76.27 pour remplacer les colliers de prise.

Les vignerons sont priés d'enlever les anciennes capsules de la confusion (lutte contre les vers de la grappe) et de les recycler, car elles ne sont pas biodégradables, merci.

Le Comité

Miège, le 29 mars 2016